

Le Doyen de la Faculté Droit Science Politique

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au master ;

Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;

Arrêté : 24 – 4

Article 1^{er} : le jury de la 1^{ère} année de Master de Droit est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024-2025 :

<p>M1 Droit public Juriste Conseil des Actions publiques</p>	<p>M1 Droit privé Pratique Contractuelle et Contentieux des Affaires</p>	<p>JURY DE MENTION MASTER 1^{ère} année Droit public/Droit privé Diplôme de Maîtrise*</p>
<p>Jury de Semestre 1 - Semestre 2 Jury de Parcours</p>	<p>Jury de Semestre 1 - Semestre 2 Jury de Parcours</p>	<p>Président : Laurence GUYON Liste des Membres Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Philippe COLEMAN Laurence FEUILLARD</p>
<p>Président : Philippe COLEMAN Liste des Membres Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Eleanor BRETON Alexandra FERENTINO Anne-Sophie LAMBLIN-GOURDIN Sylvain LEMOIGNE Laurence MOLINERO Éric PECHILLON Stéphanie RENARD Raphaël RENEAU</p>	<p>Présidente : Laurence FEUILLARD Liste des Membres Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Laurence ALLAIN Jérémy ANTIPPAS Marie BARDET Robert BOISNIER Jennifer BOUFFARD Laurence GUYON Sylvain LEMOIGNE Élise LHERITIER</p>	

Article 2 : la fonction de Président, ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, le doyen prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Le Président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. Le jury délibère valablement si la moitié + 1 de ses membres au moins est réunie. Le Président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury

Article 3 : Le Doyen de la Faculté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

À Vannes, le 20 novembre 2024

Le Doyen de la Faculté,



Anne-Sophie LAMBLIN-GOURDIN

* le jury de M1 comprend une partie ou la totalité des membres de jury des deux premiers semestres, et a minima les présidents de jury et les directeurs d'études de parcours des deux premiers semestres, et valide la Maîtrise.